

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni le Jeudi 21 mai 2026 à 18h00, en séance publique à la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents : 62 dont 59 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Nombre de membres représentés : 10

Délégués titulaires présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Cindy	ABONDANCE
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Fatiha	BRIKOU AMAL
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Lysiane	CHATEL
Albertville	Morgan	CHEVASSU
Albertville	Julien	COINTY
Albertville	Jean-Pierre	JARRE
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MARTINOT
Albertville	Elodie	MOREL
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jean-Marc	ROLLAND
Albertville	Jacqueline	ROUX
Albertville	Muriel	THEATE
Albertville	Pascale	VOUTIER REPELLIN
Albertville	Julien	YOCCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Frontenex	Sandrine	POIGNET
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Gilles	BARRADI
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Gilly sur Isère	Christian	TROMBERT
Grignon	Lina	BLANC

Grignon	François	RIEU
Hauteluce	Esteban	LAGIER
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Valérie	REJET
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montailleur	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame de Bellecombe	Catherine	QUITTET
Notre Dame des Millièrès	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Saint Paul sur Isère	Karine	LURIENNE
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Tournon	Sandrine	BERTHET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO

Délégués suppléants présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Flumet	Christian	OUVRIER BUFFET
Rognaix	Joël	GACHET
Venthon	Serge	LABROUSSE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	Albertville	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL
Pascale MASOERO	Albertville	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Philippe BRANCHE	Cevins	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Lucas DA SILVA GOMES	Cléry	Ayant donné pouvoir à Pierre SOTO
François GAUDIN	Grésy-sur-Isère	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Sandra BOUZON	Saint Vital	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET
Nicolas BERNARD-DUGUET	Thénésol	Ayant donné pouvoir à Frédérique DUC
Mathieu BERTOLINI	Ugine	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON
Véronique DENOISIÉ	Ugine	Ayant donné pouvoir à Laurent PATUEL
Thomas BRAY	Villard sur Doron	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Eau et Assainissement – Queige – Acquisition amiable d'un terrain appartenant à Madame Andrée ROUDET

Rapporteur : M. le Président

Les parcelles cadastrées B 2222 et B 2223 situées dans la Commune de Queige, au lieu-dit « Mollieux-Rosset » et appartenant à Madame Andrée ROUDET née DEVILLE-DUC, présentent un intérêt pour la protection de la qualité de l'eau potable puisqu'elles sont intégrées dans le périmètre immédiat et rapproché du captage d'eau potable du Vargne Intermédiaire.

Le prix proposé pour cette acquisition est de 1 500.00 €, soit environ 0,40 €/m².

Les informations cadastrales concernant ce terrain sont les suivantes :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Surface m ²	Nature
QUEIGE	MOLLIEUX ROSSET	B	2222	1669	Pré
QUEIGE	MOLLIEUX ROSSET	B	2223	2006	Pré
TOTAL				3675	

L'acquisition sera réalisée en la forme administrative conformément à l'article L.1311-13 du CGCT ou par acte notarié.

Les frais d'acte seront à la charge de la Communauté d'agglomération Arlysère.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve l'acquisition des parcelles cadastrées B 2222 et 2223 situées dans la Commune de Queige, au prix de 1 500 €, selon les conditions définies ci-dessus ;**
- **donne pouvoir au Président, ou tout autre Vice-Président, pour représenter la Communauté d'Agglomération Arlysère acquéreuse et l'autorise à signer toute pièce se rapportant à cette acquisition ;**
- **précise que la régularisation de cette acquisition interviendra par un acte établi en la forme administrative ou par un acte notarié aux frais exclusifs de la Communauté d'Agglomération Arlysère ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;**
- **précise que les crédits sont inscrits au Budget régie eau potable.**

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

